

Rapport à la CE du SNTRS-CGT du 9 septembre 2015

Par Josiane Tack

Je commencerais ce rapport par un aperçu de la situation en Europe : théâtre d'événements graves et majeurs dont nous ne mesurons pas encore les conséquences. Avec tout d'abord un retour sur les événements de cet été en Grèce, l'actualité sur les réfugiés sera abordée dans un deuxième temps.

La Grèce enjeu social, économique mais avant tout politique

Dans un pays déjà dans une situation économique catastrophique avec un PIB de moins de 25 % par rapport à 2009, un salaire minimum à 585 euros et plus de la moitié des jeunes au chômage, les créanciers ont imposé mi-juillet deux votes successifs au parlement grec.

☞ **le 15 juillet** pour augmenter la TVA à 23 % sur la restauration, un durcissement des conditions de départ en retraite et la suppression de préretraites ou encore des coupes dans les dépenses, des modifications du droit de grève et des licenciements.

☞ **Le 22 juillet, un deuxième train de mesures** était adopté sur la justice civile, la transposition dans le droit grec de la directive européenne sur la procédure de renflouement des banques.

A ce train de réforme vient s'ajouter la privatisation à outrance: jusqu'à 50 milliards de recettes de privatisations attendues!

La question de la dette : personne ne peut donner l'illusion de croire que les derniers accords permettront de redresser le pays et de résoudre la question de la dette. Tout le monde sait que la dette grecque n'est pas soutenable. Le FMI, lui-même le dit. Il faudra, tôt ou tard, restructurer ou effacer la dette. La dette de la Grèce s'élève aujourd'hui à près de 312 milliards d'euros, soit 177 % de son produit intérieur brut (PIB). Ce n'est pas 50 milliards de privatisation, en supposant qu'elles soient faites, qui permettront de résorber la dette grecque. Pourtant l'Europe a imposé ces dernières mesures. Il faut donc chercher une explication ailleurs que dans l'économie.

L'enjeu politique et démocratique : ces mesures très dures pour le peuple grec sont bien un acte politique. Il s'agit de punir les choix politiques du peuple grec. C'est aussi un avertissement aux autres peuples européens. Personne ne peut choisir une autre voie que celle qui est imposée par la finance internationale. Il fallait aussi tenter de tuer l'espoir d'une autre politique en Europe.

C'est bien ce qui s'est passé, avec deux votes très rapides imposés par la finance au parlement grec, avant l'obtention d'un prêt-relais. La création d'un fonds chargé de privatiser à outrance. L'obligation imposée aux autorités politiques grecques de, je cite « consulter les institutions (créancières) et convenir avec elles de tout projet législatif dans les domaines concernés dans un délai approprié avant de le soumettre à la consultation publique ou au Parlement ». En clair, il s'agit d'une mise sous tutelle. Les créanciers de la Grèce continuent à contrôler les comptes du pays, surveiller les politiques suivies et imposer les conditions d'un nouveau plan de prêts.

Un nouveau prêt est accordé à la Grèce mais à quelles conditions et pour quels objectifs ?

C'est dans cette situation et en deux semaines qu'ont été « négociées » entre le gouvernement grec et le « quarteron » de la finance, les conditions d'un nouveau plan de prêts. Après un troisième vote au Parlement, le 14 août, la Grèce a pu obtenir la promesse d'un prêt de 86 milliards d'euros sur 3 ans. Cela portera sa dette à plus de 200% du PIB.

Ce texte de 400 pages, avec 35 réformes ou « actions prioritaires », précise les grandes lignes des politiques imposées : mesures fiscales tous azimuts, libéralisation des professions, suppression des préretraites, recul de l'âge de la retraite, relance des privatisations. Le prêt servira, comme beaucoup d'autres et depuis des années, à rembourser les prêts antérieurs et à renflouer les banques.

D'inévitables conséquences

En l'état actuel des choses et malgré les innombrables commentaires personne ne peut dire exactement les

conséquences de ce qui vient de se passer. Nous devons rester attentifs aux évolutions. La question du fonctionnement de la zone euro, et plus largement encore de l'Union européenne, est publiquement posée. Le président de la République, le 14 juillet, évoquait un « gouvernement », un « parlement » et un budget de la zone euro. Le vieux mot de « gouvernance » de la zone euro revient.

Des mesures, présentées comme techniques, en réalité très politiques, pourraient assez rapidement suivre verrouillant encore davantage l'exercice de la démocratie et l'expression des peuples. Quelle est la place de la démocratie en Europe? La question se pose à nous.

La période où il y a eu une forme de convergence des pays au niveau européen est bien révolue. C'est ce que constate une étude de France Stratégie de février dernier, commandée par l'union européenne. Elle essaye de décrire les processus de divergence sociale en Europe. Les dirigeants européens se poseraient-ils des questions sur l'avenir de l'Europe?

Les divergences au sein de l'Europe se font aussi sentir de manière aiguë en ce qui concerne la crise dite « des migrants » que nous vivons actuellement. Les positions des pays membres de l'UE face à l'afflux massif de populations venant en majorité de Syrie, Libye, Irak, Érythrée et Afghanistan s'avèrent complètement différentes suivant les pays européens. Cette évolution remonte à ces derniers jours, avec une prise de conscience de certains suite à la diffusion d'une photo choc dans la presse. Depuis janvier, plus de 3000 personnes ont péri en tentant de traverser la mer Méditerranée pour rallier l'Europe. Parmi elles, jeudi 3 septembre, un enfant de 3 ans échoué sur une plage turque est devenu la mauvaise conscience européenne face aux drames d'un afflux migratoire sans précédent.

Il faut d'abord avoir conscience que ces mouvements ne sont ni soudains, ni uniques. L'intensification fulgurante du phénomène migratoire vers l'Union européenne est en fait à l'œuvre depuis 3 ans, et les 60 millions de migrants dans le monde attendus cette année est le plus important chiffre depuis la deuxième guerre mondiale. Ils étaient 19 millions il y a 10 ans, selon les chiffres du haut conseil aux réfugiés.

L'Europe s'est évertuée jusqu'à ce jour à refouler ces peuples fuyant les zones de combat et la misère des régions du sud par des barrières terrestres. Au début des années 1990, déjà, l'Espagne avait édifié des barbelés autour de ses enclaves nord-africaines ; la Grèce face à la Turquie en 2012 ; la Bulgarie en 2014.

L'union européenne a mis en place en 2014 un fonds européen pour les frontières extérieures appelé aussi « Fonds pour la sécurité intérieure ». L'UE distribue ces fonds (4 milliards d'euros pour la période 2014-2020) aux États membres situés à ses frontières extérieures pour pouvoir les contrôler et préserver l'entrée dans l'espace Schengen.

La Bulgarie a vu ces derniers temps un nombre de plus en plus important de migrants affluer sur son territoire, une majorité venant de Syrie. Depuis janvier, plus de 6 000 personnes ont ainsi franchi la frontière avec la Turquie. En 2014, la Bulgarie a décidé d'ériger un mur sur le chemin des migrants en utilisant les fonds de l'Union européenne au titre de la protection des frontières.

De même, le gouvernement hongrois a décidé cet été de construire une barrière le long de sa frontière avec la Serbie. Cette année, près de 140 000 migrants sont entrés dans le pays.

En France, à Calais *un dispositif de surveillance et une clôture* sont installés pour empêcher les réfugiés d'accéder au terminal d'Euro tunnel d'où ils espèrent gagner l'Angleterre. Dans le sud du pays, la France contrôle et arrête, par milliers depuis plusieurs semaines, les migrants à la frontière italienne et les renvoie en Italie.

Au verrouillage des frontières terrestres s'ajoute un autre mur, l'immense espace maritime que représente la Méditerranée. La Grèce et l'Italie sont laissées en première ligne pour l'accès maritime par l'Europe.

Mais l'Europe n'est pas la seule à récupérer le flot des migrants. Au proche orient, la Jordanie, le Liban et la Turquie ont accueilli 4 millions de cette population en exode. La Turquie héberge 2 millions de réfugiés syriens, elle estime à 5,3 milliards d'euros les coûts engendrés par la crise humanitaire, et attend toujours les fonds promis par l'UE. Cependant, la Turquie joue un double jeu en accueillant les réfugiés et dans le même temps en aidant les intégristes de l'état islamique.

La semaine dernière, l'Allemagne a changé de discours sur l'accueil des migrants. Le déficit démographique de son pays n'est peut-être pas étranger à cet élan de générosité, même si l'élément déclenchant a été médiatique. Quoiqu'il en soit les choses bougent. La Commission européenne vient d'élaborer un plan de répartition qui doit être présenté devant le Parlement de Strasbourg, aujourd'hui mercredi 9 septembre. La commission demande aux pays membres de se répartir 120 000 personnes soit 62 % des demandeurs d'asile durant ces trois derniers mois. La France va accueillir 24 000 réfugiés, l'Allemagne 31 443, on parle cependant d'une volonté de

l'Allemagne d'aller beaucoup plus loin le chiffre de 800 000 étant avancé. Le projet élaboré par la Commission implique aussi des états qui ont, jusqu'ici, marqué de vives réticences à l'accueil de réfugiés. En effet, à la fin de la semaine dernière, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, réunies au sein du « groupe de Visegrad », ont redit leur refus de tout « quota » fixé par Bruxelles. La Commission insiste sur la nécessaire solidarité entre les Vingt-Huit dans cette situation d'extrême urgence, il est demandé un effort collectif au risque de mettre en péril le projet communautaire dans son ensemble.

Cependant, même les pays les plus favorables à l'accueil de nouveaux réfugiés formulent des exigences : ils demandent un enregistrement systématique des demandeurs d'asile à leur arrivée dans l'espace Schengen, accompagné d'une politique d'expulsion rapide pour ceux qui ne pourront prétendre à l'asile en Europe. L'agence Frontex pourrait se charger des retours collectifs et Bruxelles négocierait de nouveaux accords avec les pays d'origine, en échange de leur collaboration.

Les causes premières de cette explosion sont à l'évidence les conséquences de la multiplication des guerres et des conflits. La politique de l'Otan menée au proche orient en est pour partie responsable. L'occident récolte ce qu'il a semé.

Les Syriens constituent le plus important contingent des candidats au droit d'asile (les deux tiers). Leur fuite s'est accélérée du fait de la progression du groupe état islamique sur le territoire syrien. Les chrétiens et Kurdes d'Irak sont dans la même situation. En Lybie, la guerre civile et l'avancée de l'état islamique, ont fait de la Libye un véritable chaos, paradis des passeurs vers le sud de l'Europe. La déstabilisation de cette zone du monde a bien pour origine les actions militaires des occidentaux dans la région, l'Otan étant en première ligne, la France n'étant pas en reste.

Jusqu'à présent les média parlaient de migrants, terme pudique pour cacher la réalité du terrain qui n'est autre qu'un exode massif de population fuyant des zones de combats. En réalité il s'agit bien de réfugiés, peu importe s'ils arrivent en Europe fuyant la guerre ou la faim.

Il y aurait des migrants politiques et d'autres économiques qui auraient des droits différents aux yeux de l'Europe. L'exode ne fait que commencer, les guerres qui embrasent le proche orient, ne sont pas prêtes de s'arrêter. La mort sous les bombes, l'esclave sexuel, les percussions religieuses ... voilà ce que fuient ces populations, pendant que la peur de l'autre, de l'étranger est savamment entretenue par la droite et surtout l'extrême droite dans notre pays. Nombres d'entre nous, se souviennent encore de leurs origines, de leurs parents, grands-parents, arrivés en France, fuyant la guerre ou la répression politique, ou simples « migrants » comme ils disent, fuyant la pauvreté et la faim.

La conférence de presse du président de la république le 8 septembre a fait une large place à tous ces événements: la guerre en Syrie et l'expansion de l'état islamique (EI), il se dit prêt à des frappes aériennes contre l'EI sur le sol syrien. Il confirme adhérer au plan de la commission européenne en accueillant 24 000 réfugiés d'ici deux ans. Il propose d'organiser en France une grande conférence internationale sur la question. Le changement de vocabulaire est d'ailleurs significatif : « migrants » est remplacé par « demandeurs d'asile », « réfugiés » ou « déplacés ».

Après avoir tergiversé ces dernières semaines, en adoptant cette position – à laquelle ni Les Républicains ni le FN ne sont favorables –, le chef de l'État est-il à la recherche d'un consensus sur son aile gauche avant les régionales ? Il va avoir beaucoup de mal à y arriver car les sujets économiques sont toujours aussi conflictuels. Dans sa conférence de presse l'économie est abordée sous l'angle les choix budgétaires de la France comme un impératif pour conserver notre souveraineté vis-à-vis de Bruxelles et une crédibilité à l'international.

La majeure partie des annonces dans le domaine socio-économique avait été déjà faite par Manuel Valls fin Aout. Lors de sa conférence de presse, François Hollande a déclaré que le gouvernement présentera « *dans les prochains mois* » un projet de loi pour permettre « *une meilleure adaptation du droit du travail à la réalité des entreprises* ». La réforme du droit du travail, en prétextant son niveau de complexité actuel, fait partie des attaques majeures du mandat de Hollande contre les salariés, sous couvert de renforcer les négociations au plus près des lieux de travail, se cache un dé-tricotage du droit du travail, qui en fonction de la capacité des travailleurs à défendre leur droit au sein de leurs entreprises, va acter des inégalités profondes entre les salariés de ce pays. La hiérarchie des normes se trouve remise en cause. *Le temps est venu de laisser plus de place aux syndicats de salariés et d'employeurs pour qu'ils définissent eux-mêmes certaines des règles applicables dans les entreprises.* Tel est le sens du rapport qui sera remis, mercredi 9 septembre, à Manuel Valls par le conseiller d'état et ex-directeur général du travail (DGT) Jean-Denis Combexelle.

Parmi les autres annonces de cette rentrée citons : pas de modification du pacte de responsabilité, une aide

d'un milliard d'euros pour les collectivités locales, et enfin des baisses d'impôts prévues en 2016. Il s'agira d'une baisse de l'impôt sur le revenu pour huit millions de foyers à hauteur de 2 milliards d'euros, pour la financer, l'état devra se serrer la ceinture, car il est exclu de creuser le déficit ou de créer de nouvelles taxes et encore moins d'effectuer la moindre ponction sur le capital. En résumé, les plans d'austérité dans la fonction publique ont de beaux jours devant eux.

Rappelons la déclaration faite par Emmanuel Macron lors de l'université d'été du Medef où il a critiqué sans la moindre ambiguïté le passage aux 35 heures.

Il a aussi exhorté les patrons à transformer l'économie: "*Votre responsabilité, c'est de prendre votre part de ce mouvement de transformation de notre économie*", a déclaré Emmanuel Macron. "*Ce n'est pas le gouvernement seul qui peut y répondre*", a-t-il ajouté.

Avec de tels propos, on n'a plus d'interrogation sur la façon dont le gouvernement voit l'évolution du droit du travail, qui devra être issu d'une négociation entre les syndicats de patrons et de salariés !

Attachons nous maintenant à regarder l'actualité dans la fonction publique et dans l'enseignement supérieur et la recherche :

Tout d'abord, je vais parler d'un point déjà abordé lors de précédentes commissions exécutives : Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Les choses se précisent pour nous car il va être discuté cet automne au niveau du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les ITA et les ITARF. L'adhésion au RIFSEEP pour ces catégories de personnel est prévue au 1^{er} janvier 2016. Pourquoi sommes-nous opposés à la mise en place du RIFSEEP ? Cette réforme n'impactera qu'une catégorie de personnel dans notre milieu, en effet les enseignants-chercheurs et les chercheurs ne seront pas concernés. Cette réforme va encore plus loin que la prime de fonction et de résultat (PFR) dans l'individualisation des salaires. Le RIFSEEP remet en cause l'ensemble des garanties statutaires individuelles et collectives des agents. Il sera un frein au droit à mutation, il entérine les déqualifications de postes en permettant à un agent d'exercer des fonctions qui ne relèvent pas de son corps. Il n'y a pas de cadrage national fort, applicable dans tous les établissements. De ce fait, dans tous les services du ministère, les politiques indemnitaires seront différentes les unes des autres. Ce régime indemnitaire n'est pas revalorisé, à enveloppe constante, ce sont la majorité des collègues qui paieront pour que quelques-uns voient leurs revenus augmentés. Enfin, il faut savoir que le RIFSEEP a été rejeté par toutes les organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État. Pour toutes ces raisons nous refusons la mise en place du RIFSEEP. Nous revendiquons que les primes soient liées au grade et non au poste, qu'elle puisse évoluer en fonction du point d'indice. Nous revendiquons une PPRS pour tous (chercheurs et personnels techniques), il faut la revaloriser avec une augmentation d'un moins 20 % d'un indice moyen revalorisé par grade et prévoir son intégration dans les salaires. La différence de revenus entre les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les autres ministères de la fonction publique n'est plus tenable, à titre d'exemple la part moyenne des primes et indemnités pour tout le ministère de l'enseignement (dont nous faisons parti) représentante 10,9 % des rémunérations, pour notre secteur elle est en moyenne de 15 %, tandis que pour le reste de la fonction publique d'état cette moyenne est de 30,8 %.

Une pétition intersyndicale sur ce sujet est en préparation, elle sera très bientôt disponible. Nous vous appelons à la populariser et la faire signer le plus largement possible.

Par ailleurs, le syndicat met à votre disposition du matériel (présentation) pour vous permettre d'aller vers les agents en organisant des réunions qui peuvent prendre la forme d'heure d'information syndicale ou assemblée générale. Il faut leur expliquer en quoi va consister la mise en œuvre du RIFSEEP, et ce qui va changer au niveau des politiques indemnitaires et sur leur feuille de paie.

L'autre actualité au niveau de la fonction publique est le protocole d'accord sur les parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR).

La CGT sur les trois versants de la fonction publique (fonction publique d'état, hospitalière et territoriale) doit se prononcer sur ce protocole proposé par le ministère de la fonction publique. Il s'agit d'un accord majoritaire, il est donc conditionné à la signature des syndicats représentant une majorité de fonctionnaires. Cette condition confère un rôle déterminant à la CGT, qui représente un tiers des agents.

Des débats vont avoir lieu au sein de l'UGFF. Ces débats devront faire remonter les avis des syndicats de la

fonction publique d'état, et à travers eux, les avis des adhérents. Nous devons engager un débat le plus large possible au sein de notre syndicat sur ce sujet.

Les thèmes abordés dans le protocole PPCR, touchent à des sujets très importants pour nous tous. Il traite du statut des fonctionnaires mais aussi des carrières et rémunérations des agents de la fonction publique. Dans cette période d'attaque du statut de fonctionnaire et du gel du point d'indice depuis 5 ans, ces sujets sont éminemment sensibles pour nous tous. Il est important que chaque adhérent possède tous les éléments de ce dossier pour pouvoir en débattre en réunion de section, nous avons diffusé le matériel à tous les adhérents à cet effet.

Je n'en dirais pas plus sur ce sujet qui fait l'objet d'un point spécifique de la commission exécutive d'aujourd'hui. Une nouvelle commission exécutive du syndicat a été programmée le jeudi 24 septembre. D'ici là, nous souhaitons qu'une consultation la plus large possible puisse avoir lieu dans toutes les sections de notre syndicat. Les PV des assemblées générales devront remonter avant le 24 novembre. La CGT rendra son avis fin septembre, la signature étant ouverte jusqu'au 30 septembre.

De même, je ne ferais pas ici l'état de l'avancement du dossier sur les décharges, car il fera l'objet d'un point spécifique aujourd'hui. Notez cependant que les documents relatifs à l'attribution des décharges vous ont été transmis dans un souci de transparence. Une explication complète de ces documents et de la démarche utilisée aura lieu en temps utile aujourd'hui.

Un projet de loi touche également de près notre communauté en ce moment, il s'agit du projet de loi sur le numérique. En effet la place du "numérique" dans l'activité scientifique est devenue capitale aujourd'hui. La loi porte sur les règles d'usage du numérique. Les éditeurs font le forcing pour que la notion de données scientifiques comme "bien commun" soit sortie du projet ! La communauté scientifique a travers le conseil scientifique du CNRS est amené à contribuer au livre blanc du CNRS sur ce sujet, le but étant de contribuer à trouver des règles légales permettant l'usage et l'échange libre des données et des publications sous leur forme numériques entre chercheurs et d'essayer de mettre des garde-fous à la captation par les intérêts privés. Il s'agit d'un enjeu important pour la recherche publique.

Je vais aborder maintenant les actions prévues à cette rentrée :

Le 23 septembre la CGT organise une initiative nationale pour exiger le respect des libertés d'expression, et d'actions syndicales qui touchent aussi bien les militants sur leur lieu de travail que la remise en cause des hébergements des UL et des UD par les municipalités et conseils départementaux. Des rassemblements auront lieu partout en France et à Paris. Une audience est prévue auprès de la ministre de la justice pour réclamer : une loi d'amnistie pour les syndicalistes, la cessation des poursuites judiciaires, le renforcement de la protection des militants syndicaux, la garantie de l'application du droit par l'état pour le respect des libertés syndicales...

Dans notre secteur, nous sommes confrontés à cette discrimination syndicale. Je citerais les cas de camarades entravés et malmenés dans le cadre de leur mandat syndical au sein des CHSCT nationaux ou régionaux. En effet ces nouvelles instances sont les lieux où peuvent s'exercer un réel contre-pouvoir, d'où l'agressivité des directions faites aux militants.

L'offensive contre les syndicalistes montrent une exigence du grand patronat et du gouvernement d'être les seuls maîtres à bord de l'entreprise et plus généralement dans les choix économiques. Les enjeux politiques de cette tentative de mise au pas des militants pourraient déboucher sur une uniformisation du modèle syndical sur celui de l'Europe du Nord-Ouest : institutionnalisation, cogestion...

Il ne s'agit plus de syndicats où les syndiqués peuvent agir sur le terrain, mais de syndicats de délégation. Le gouvernement français nous implique toujours un peu plus dans un rôle institutionnel. En s'inscrivant dans ce cadre ne risquons-nous pas de ne plus remplir une fonction de contre-pouvoir ? Le débat sur la forme de syndicalisme que l'on souhaite reste un débat essentiel, les choix opérés détermineront les futures luttes, le rôle des militants, des syndiqués mais aussi la qualité de la démocratie sociale.

Autre date phare : le 8 octobre

La CGT, la FSU et Solidaire appellent à une journée d'action interprofessionnelle le 8 octobre.

Six mois après, on peut plus dire qu'il s'agisse de la suite de la journée d'action du 9 avril dernier, qui avait été une réussite. La hausse des salaires sera au cœur des mots d'ordre du 8 octobre ainsi que l'augmentation des pensions, des minima sociaux et du point d'indice des fonctionnaires. Une campagne de votation des

fonctionnaires va être organisée dans le courant du mois de septembre : les thèmes emploi et carrière, précarité, point d'indice, réforme en cours seront les éléments de cette campagne. Elle est faite conjointement avec la FSU et Solidaire, elle doit permettre aux militants d'aller au devant de leurs collègues pour leur proposer de discuter des différents thèmes, entrer en discussion avec eux et les amener à participer à l'action du 8 octobre. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, cette journée doit nous permettre de mobiliser les collègues sur des bases revendicatives portant sur notre périmètre, les sujets de mobilisation ne manquent pas : précarité et emplois statutaires, budget récurrent pour la recherche, mise en place du RIFSEEP. Un appel à l'emploi scientifique et l'enseignement supérieur va être lancé d'ici demain. Depuis 10 ans, l'effort budgétaire pour l'enseignement supérieur et la recherche de la France s'est profondément dégradé comparé aux autres pays développés. Nous devons intervenir dans le débat public sur l'utilisation des moyens de l'état pour le développement de la recherche. Nous devons dénoncer le CIR. Cet appel demande un budget 2016 en forte hausse par rapport à celui de 2015. La pétition va être en ligne sur le site du syndicat, nous appelons à signer et faire signer cet appel.

Adresse du site : <http://www.urgence-emploi-scientifique.org/appel2015>

Le 16 octobre

Les actions dans l'enseignement supérieur et la recherche ne s'arrêtent pas au 8 octobre, la date du 16 octobre fait partie de notre agenda militant. Des actions sont prévues dans certaines régions autour de la fête de la science, pour sensibiliser le public aux difficultés que traverse la recherche publique. Elles devraient aboutir à des manifestations de 16 octobre. Ces initiatives sont menées avec d'autres syndicats et sciences en marche. Nous devons nous inscrire dans toutes les mobilisations qui portent les revendications que nous défendons : défense de l'emploi de statutaire, lutte contre la précarité, demande de budget récurrent. Nous devons aussi exprimer à cette occasion nos propres revendications comme par exemple sur le crédit impôt recherche.

Du succès de ces mobilisations dépend notre capacité à obtenir un budget décent pour la recherche publique, l'enjeu est de taille. Il est faux de penser que la mobilisation n'a aucun impact sur les choix gouvernementaux. C'est ce qu'on veut nous faire croire pour tuer toute tentative de rébellion. Nous ne pouvons nous résigner et attendre je ne sais quel jour meilleur. L'actualité est suffisamment riche, pour aller au devant des salariés de la recherche et leur expliquer les réformes qui se mettent en place, et les inciter à se mobiliser pour refuser cette dégradation de nos conditions de travail et salariales.

Je vais à présent vous proposer d'avoir un débat général, il serait bien d'axer nos échanges sur les moyens que nous nous donnons collectivement pour arriver à faire monter la mobilisation tout au long du mois de septembre, en vue des actions du mois d'octobre.

Motion : Mobilisons-nous pour les actions de la rentrée

La commission exécutive du SNTRS-CGT, réunie le mercredi 9 septembre 2015, appelle les adhérents du syndicat à se mobiliser

Pour :

- La journée d'action le 23 septembre 2015 sur le respect des libertés syndicales
- Les journées d'actions des 8 et 16 octobre 2015

Pour amener les personnels à se mobiliser, les sujets faisant débat sont nombreux.

Les éléments suivants, doivent pouvoir vous amener à engager des discussions avec les collègues et les mener vers l'action:

- La consultation par vote
- La pétition sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) (*version définitive à venir*)
- La pétition sur l'emploi scientifique et l'enseignement supérieur ([Pétition](#))
- L'organisation de débats dans les laboratoires et les services sur le RIFSEEP et le PPRS (Parcours professionnel, carrières et rémunérations)

Dès à présent, il faut se réunir dans toutes les sections de toutes les régions pour débattre et travailler à la réussite de nos mobilisations.

Résultat du vote de la motion à la CE : 6 abstentions, 21 pour

Motion RIFSEEP et PPRS

La commission exécutive (CE) du SNTRS-CGT refuse l'instauration du RIFSEEP dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce nouveau régime de primes va plus loin que la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et aboutit à encore plus individualiser les salaires. La CE exige le maintien des principes qui ont instauré la PPRS : une prime, conçue comme un complément de salaire, liée au grade et non au poste occupé et qui suit l'évolution du point d'indice, seule garantie contre une désindexation.

La CE demande l'abrogation des décrets qui ont instauré le RIFSEEP pour les corps de l'administration universitaire et scolaire. Elle exige le maintien d'une PPRS revalorisée et étendue à l'ensemble des corps de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), y compris pour les chercheurs et enseignants chercheurs. Cette prime doit être calculée sur la base de 20% d'un nouvel indice de référence calculé sur l'indice moyen de chaque grade. Cette revalorisation de la PPRS, et son intégration rapide dans le salaire, permettrait pour les personnels de l'ESR un premier rattrapage par rapport aux primes versées dans les autres ministères.

Résultat du vote à la CE : 3 contre, 2 abstentions, 22 pour